

DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

Dossier Concernant des Soteriontisme on
intatien aux tableaux on statues de Musee

N^o 4084

Donations au Musée d'objets d'histoire naturelle des Collections de M. de Meuse -

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
4084

7/III 90

M. Joseph Simonet à
pretendus domiciles en
Manceli 43 alors sur les
reults. il habite en
52 de la rue des Volontés
à St. Sulpice N. hant
des pièces — en
Palais de B. A.

L'interne le dit agit de
16 ans. Il avoue les
faits, dit que le père
le tuerait si il apprenait
la vérité — à St. Sulpice
à son domicile pour un
surveillant — Le père est
absent — à la prison
qui a deux enfants

il a été déclaré qu'il
avait été expulsé de l'école
des Musées —
qu'il devait être puni
de par —

Ecole du Bas Ineller - 15 Ans

M^r Dumontier

Joseph

Rue Marcelin 43

Van Volsem 52

Ineller

Bruxelles, le 13 Décembre 1895.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous nous conformerons aux indications mentionnées dans votre dépêche du 11 Courant. (Adm^{on} des Beaux-Arts, N° 26.450), relative aux réparations à faire exécuter, éventuellement, aux panneaux du tableau de Frans Floris et Franken, représentant "L'Adoration des Mages".

Nous nous soumettons, Monsieur le Ministre, de donner suite à l'observation, faisant l'objet du dernier paragraphe, de votre dépêche du 3 Courant (même émargement que la précédente). Concernant l'inscription du tableau représentant "Jésus Christ chez Simon le pharisien", portant le numéro 479 du Catalogue.

~~L'inscription du cartel placé au dessous du tableau, mentionne actuellement :~~

~~"École du Cister"~~
~~etc, etc, etc~~

Je vous prie, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute Considération.

Pour la Commission Directrice :

Le Président,

Le Secrétaire,

Monsieur le Ministre de l'Agriculture
des Travaux Publics, des Beaux-Arts

E. M.

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE
ET DES
TRAVAUX PUBLICS.

—
—
DIRECTION

de

Beaux-Arts

N^o 26450

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

—
ANNEXE.

SOMMAIRE

Bruxelles, le 11 X^{bre} 1895.

Messieurs,

Comme suite à ma dépêche du 31^{bre} et à votre lettre du 6, n^o 4084, je pense qu'il serait utile d'examiner de très près les panneaux de l'adoration des mages de Frans Floris et Franken, pour décider s'ils peuvent être encore réparés ou s'ils devront définitivement disparaître du musée ancien.

Je vous prie également de bien vouloir me faire savoir si vous avez cru devoir donner suite à l'observation que je vous ai transmise au sujet de l'inscription placée sous le tableau attribué à l'école du Titien, Jésus-Christ chez Simon le Pharisien.

Agitez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée

Le Ministre,
Jules Dron

A la commission directrice
des musées de peinture et de
sculpture de l'Etat.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 4083

Bureau 6 x 1/2

a Mon L'ami M. J.
L'apostrophe de T. J. &
de B. A. J.

Vous avez cherché
à voir pour l'écriture,
et l'écriture : la dépense
que vous avez bien
voulu nous adresser
en fait de J. C. &
(ad. : de B. A. No
26450 / qui l'aurait
mis, état de l'œuvre.
Pour deux copies
à travers le Vilet
de tripty que de
Pierres Plais l'apostrophe
" l'écriture de l'œuvre "

Il a pu échapper à l'attention
de la C^{te} D^{te}, mais
il a été reconnu

après l'annexion par le
département, vers ceux
des Volts. [distances
à l'un de deux / les
plus grandes y compris]

Peut-être un Yperiton
d'ensemble les ait même
jusque le quin se finit.

de la partie de la Loi de la Vierge
encore Vautrait, l'ent
t'il supprimer le
Vot, en l'un ou l'autre —
Car la premi. est Art. 2
qui est et en l'importance

ob ^{deux} ~~sur~~ & à l'histoire
la acquisition, ~~est~~
Collection de la Musée
~~de~~ l'état et les dépense
l'état —

Pour ceux qui peuvent
 acheter Mieux le Minich
 que la livre et sonner
 à l'Etat en d. b.
 Restant at. ou de œuvre
 les opportunités des
 Musées R. de peints
 et de sculptures. font
 l'objet de l'attent. on
 permanent. de l'
 Com. D. C. — ~~et des~~
 Mais si tot que les
 Soterio int. ou — rare
 renseignements — sont

Remarque les mesures
de conservation nécessaires
ont été prises immédiatement
Monsieur le Ministre

C. Lévy

Je vous prie de bien vouloir
faire passer les mesures
de conservation nécessaires
que vous avez bien
voulu me signaler
par votre dépeche
présentée ci-jointe
à l'effet d'un avis
à l'administration

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

N°

Bruxelles, le

4^e X 1891

Monsieur le Président

de Castel de N° 479 dont
il est question dans le décret
Ministériel ci-joint, porte :

N° 479

Vecellio

École de Vittiano —

Monsieur le Président vous
demande il est-il en suite à
donner ?

Très respectueusement dévoué

Ernest Van Meeuwen

Il n'y a aucune suite à donner.
Seulement l'inscription du Castel devrait
être disposée ainsi :

Vecellio (école de Vittiano)

École de Vecellio Vittiano —

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE
ET DES
TRAVAUX PUBLICS.

~~DIRECTION~~
de
Beaux-Arts.

N° 26450.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE

Bruxelles, le 3 décembre 1895.

Messieurs,

On appelle mon attention sur l'état dans lequel se trouve le triptyque de Franz Floris et Franken, représentant l'adoration des Mages, n° 272, du musée des anciens. Cette oeuvre d'art semble exiger, d'urgentes réparations. Le volet de gauche surtout a besoin de soins particuliers.

Il serait peut-être nécessaire de faire une revue générale du musée ancien, à ce point de vue spécial des réparations à faire exécuter éventuellement.

On me signale, d'autre part, l'inscription qui se trouve sous le tableau représentant Jésus-Christ chez Simon le Pharisien: "Vecellio, école de Riziano".

Viziano Vecelli étant le nom d'un seul artiste, il paraît difficile que le tableau soit attribué à l'un OU à l'autre de ces noms. Vous penserez, sans doute, Messieurs, que l'inscription à adopter devrait être celle-ci: Ecole de Riziano Vecelli, ou, Ecole du Titien, et non Vecellio.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,



A la Commission directrice des
Musées de peinture et de sculpture
de l'Etat,